

Voici les réponses de Jean-Yves Sénant, candidat tête de la liste *Antony pour tous*, aux questions posées par *Antony à Vélo* aux candidats à l'occasion des élections municipales. (Les réponses sont en rouge)

1) Quels seront les objectifs de l'équipe municipale en matière de plan d'aménagements cyclables pour la ville?

- types de lieux desservis :

L'objectif est de pouvoir se rendre à vélo de façon sécurisée de tout point de la ville à tout établissement public (scolaire, sportif, culturel), au marché et dans les espaces verts. C'est pourquoi nous mettons en œuvre un plan de circulations douces sur toute la ville.

- types d'aménagements :

Pistes cyclables sécurisées (séparées de la chaussée) quand la largeur de la voirie le permet, « zones 30 » et « zones 10 » à vocation prioritaire piétonne Sur les axes principaux où il ne serait pas possible de réaliser une piste cyclable sécurisée, on peut envisager de tracer une bande cyclable sur une courte distance, mais cette solution sous paraît devoir rester exceptionnelle. Nous ne devons pas donner aux cyclistes le sentiment d'être en sécurité quand ils ne le sont pas.

- stationnements vélo

Des parcs à vélos ont déjà été réalisés : aux abords de la gare « Antony », sur la place du marché, devant la bibliothèque, devant le conservatoire, au stade Georges Suant, près des gares RER (par la Ratp), à l'école André Pasquier. Nous souhaitons en installer près de tous les lieux fréquentés et établissements scolaires.

- quel sera le calendrier de réalisation ?

3 zones 30 sont déjà lancées : Blangueron, Michalon, quartier de la Marne. Le programme se poursuivra en 2008 et 2009 avec le quartier du Vert Buisson, le Noyer Doré, le quartier de la rue Céline, le Parc de Sceaux, le quartier Fenzy, et le quartier Saint-Exupéry. Ensuite, nous passerons aux rues pavillonnaires du quartier Pajeaud, de chaque côté de la gare des Baconnets, aux Bas-Graviers, puis à tous les quartiers de la ville. D'ici à 5 ans, toute la ville doit être aménagée en circulations douces.

- quelle promotion est prévue pour les déplacements en vélo ?

Développement de la communication municipale sur ce sujet : *Vivre à Antony*, site Internet, journaux électroniques, affichage.

Campagne de sécurité routière auprès des jeunes pour apprendre à se comporter de manière sûre et citoyenne à vélo, en collaboration avec les établissements scolaires, notamment les collèges.

2) Quelles réalisations comptez vous mettre en place au cours de votre première année de mandat ?

Les trois premières zones 30 vont être achevées au 1^{er} semestre 2008. D'autres sont lancées (au centre-ville, quartier du Vert Buisson, au Noyer Doré, quartier Céline). De son côté le Conseil général engage la rénovation de l'avenue Le Brun Le Nôtre dans laquelle est prévue une piste cyclable bi-directionnelle séparée tout autour du Parc de Sceaux.

Nous comptons aussi lancer rapidement la campagne d'information sécurité vélos en direction des jeunes.

3) Quelle est la position de l'équipe municipale sur les propositions d'aménagement communiquées par *Antony à Vélo* en novembre 2007 ?

Il nous semble que sur l'essentiel notre plan les reprend. Le seul point de divergence est l'utilisation des voiries à contre sens par les vélos qu'il faut vraiment sécuriser. Nous allons étudier cette proposition.

4) Quelle place doit être dévolue au vélo dans l'organisation de la municipalité (qui s'occupe de cette question, avec quels moyens) ? Quelle formation est envisagée sur ce sujet pour les élus, pour les services techniques ? La municipalité pense-t-elle s'impliquer dans des réflexions plus larges (par exemple club des villes cyclables ?)

Le plan général de circulations douces sera mis en œuvre par l' élu en charge de la circulation, en liaison étroite avec l' élu en charge de l'environnement, ainsi qu'avec le conseiller délégué aux travaux. La formation des élus et des fonctionnaires sera engagée parallèlement. Et nous serons attentifs à toutes les expériences des autres villes, ouverts à y participer.

5) Quelles modalités de concertation sont prévues avec les usagers du vélo et leurs associations ?

Ils seront bien évidemment invités à suivre de près la mise en œuvre du plan si les Antoniens élisent notre équipe. Rien ne sera fait sans l'accord des habitants concernés et des associations de cyclistes

6) L'équipe est-elle d'accord pour mettre en zone 30 la plus grande partie de la ville (hormis voies de transit, à 50) ? Envisage-t-elle d'aménager des contresens cyclables ?

Oui, (voir plus haut, notre plan).

Oui, si les contresens peuvent être totalement sécurisés

7) Quels sont les projets de l'équipe pour la rue Mounié ?

Nous souhaitons rapidement mener une expérimentation de la rue Mounié en voie piétonne entre la rue du Marché et la rue Velpeau (pour garder l'accès aux parkings) le dimanche matin (à l'exception des bus RATP et des véhicules de secours).

Mais c'est un axe majeur de traversée du RER et il semble difficile de dévier en permanence la circulation automobile rue Mounié par un autre circuit sans générer de graves nuisances. L'expérimentation va nous aider aussi à mieux définir le projet.

8) Quels moyens d'action l'équipe municipale compte-t-elle utiliser afin d'éviter les comportements dangereux de la part des automobilistes (ceci concerne la vitesse excessive, le stationnement gênant, le stationnement en double file...?)

L'équipement de la voirie pour ralentir la vitesse automobile a commencé (toujours en concertation avec les riverains) : rue des Sources, rue des Rabats, rue Ernest Renan par exemple. Les abords des établissements scolaires sont sécurisés par des dépose-minutes et des passages protégés. Le stationnement gênant et le stationnement en double file sont sanctionnés et le seront systématiquement autant que possible (mais il est difficile de mettre un agent derrière chaque véhicule...)

9) L'équipe est-elle d'accord pour augmenter le quota prévu par le PLU de stationnement vélo+poussettes dans les constructions neuves ? (aujourd'hui il est prévu 0,5 m² par logement, soit un vélo ou une poussette par logement, ce qui est insuffisant)

Le Plu a déjà renforcé de façon importante les règles en matière de stationnement (1 place de plus par logement), a créé cette règle de 0,5m² pour vélos et poussette pour les ensembles de plus de 10 logements avec un minimum de 10 m², a renforcé les obligations pour les conteneurs d'ordures ménagères et les encombrants.. Pour un immeuble de 80 logements, la garage à vélo sera de 40 m². Cela nous paraît suffisant. Il ne faut pas imposer des contraintes inutiles qui auraient pour effet de faire augmenter les prix.

9) Comment l'équipe compte-t-elle articuler ses efforts avec ceux de la CAHB (et des autres communes environnantes) sur le sujet des circulations douces, notamment dans le cadre du Plan local de déplacements ?

Notre plan de circulations douces rentrera dans le Plan local de déplacements de la Communauté d'Agglomération. D'ores et déjà, il est relié aux pistes cyclables de Verrières, et on peut penser que Châtenay-Malabry poursuivra la piste des Bas-Graviers. Nous en discuterons avec les élus des autres communes.

10) Le développement d'un système du type Vélib est-il envisagé ?

La Ville d'Antony participe avec les autres communes du département à la réflexion lancée par le Conseil général pour étudier un réseau de location de vélo adapté au contexte de notre ville (relief, proximité de Paris, transports en commun...). Le potentiel d'espaces publicitaires pouvant être proposé en contrepartie est évidemment bien moindre que celui de Paris : il faut donc en étudier aussi précisément le coût pour le contribuable comme pour l'usager. Et il faut que ce réseau soit compatible avec Vélib.